ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maternités

Question écrite n° 88320

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les conséquences des séjours de plus en plus courts à la maternité. La sénatrice Marie-Thérèse Hermange, dans son rapport « Périnatalité et parentalité », constate ainsi que faire sortir la mère quarante-huit heures après l'accouchement, en pleine montée de lait ou en plein baby blues, peut générer des complications si la mère n'est pas bien entourée ou si elle est en situation de précarité. Aussi, elle propose, à l'instar de ce qui se fait aux Pays-Bas, un suivi à domicile adapté aux besoins spécifiques des familles : suivi d'une sage-femme si la mère a subi une césarienne, suivi d'un psychologue... En conséquence, il souhaiterait savoir s'il entend donner suite à cette proposition.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88320
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2721